

MAJORATION DES HEURES TRAVAILLEES LE DIMANCHE
Comment tuer l'emploi dans les entreprises de proximité
au détour d'un amendement

Incompétence ou volonté délibérée ? **La majorité parlementaire, soutenue par le gouvernement, a adopté ce matin un amendement qui va détruire des dizaines de milliers d'emploi dans les entreprises de proximité.**

Celui-ci vise à imposer une majoration d'au moins 30% des salaires pour toutes les personnes qui travaillent le dimanche, quelle que soit la taille du commerce.

Les commerces alimentaires de proximité effectuent en moyenne un quart de leur chiffre d'affaires le dimanche. C'est pourquoi les branches professionnelles concernées ont progressivement organisé des avantages compensant le travail dominical : grilles salariales revues à la hausse, régimes complémentaires santé et régimes de prévoyance avantageux.

Contraindre les entreprises de proximité à augmenter la rémunération pour les heures effectuées le dimanche reviendrait à compenser deux fois le travail dominical et à signer la fin de la rentabilité de la grande majorité de ces entreprises.

Alors que le gouvernement aspire d'une part à favoriser l'emploi dans les TPE/PME et d'autre part à développer le dialogue social, cette mesure va totalement dans le sens contraire.

L'UPA appelle le gouvernement et la majorité parlementaire à retrouver la raison.

Il en va de l'avenir des 300.000 salariés des commerces alimentaires de proximité. Il en va de la vie de nos centres villes, de nos villages, de nos quartiers, le dimanche.

Contacts presse

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - jcdelerue@upa.fr - Internet : www.upa.fr
Philippe Garrachon - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.73.19.57.64 - pgarrachon@upa.fr - Internet : www.upa.fr